
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 20
FÉVRIER 2017 À 16 H 14, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Présidente	Nicole Forbes
Maire	Peter F. Trent
Conseillers	Philip A. Cutler Rosalind Davis Victor M. Drury Cynthia Lulham Patrick Martin Theodora Samiotis Christina Smith

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires et opinions et tout point de vue consensuel exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur capacité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Martin St-Jean, directrice adjointe des services juridiques et greffière adjointe
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER

Adoption de l'ordre du jour du comité plénier du 20 février 2017

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du comité plénier du conseil tenue le 20 février 2017 soit adopté, avec l'ajout des points suivants à la rubrique Affaires nouvelles :

- Projet Vendôme (conseillère Smith)
- Marché d'agriculture biologique (conseiller Drury)

Confirmation du procès-verbal de la réunion du comité plénier tenue le 6 février 2017

Le procès-verbal de la réunion du comité plénier du conseil tenue le 6 février 2017 est adopté, avec des corrections. Étant donné l'absence du conseiller Martin à la réunion du 6 février 2017, il s'abstient de voter l'adoption du procès-verbal.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du comité plénier tenue le 6 février 2017

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

À la suite de la demande de la conseillère Samiotis, le directeur général informe le conseil que la proposition de Bell Canada visant la construction d'un nouveau réseau de fibre optique dans toute la Ville sera discutée lors de la prochaine réunion du comité plénier, étant donné que Bell Canada n'est pas encore prête à présenter sa proposition détaillée.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

La conseillère Lulham se joint à la réunion à 16 h 46.

POINTS À DISCUTER / DÉCISION

SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE D'URGENCE

M. Benoit Hurtubise, directeur général adjoint et directeur d'Hydro Westmount, et M. Claude Vallières, chef de division – Technologies de l'information, se joignent à la réunion à 16 h 48.

M. Vallières présente la possibilité d'installer un téléphone d'urgence à titre de projet pilote. Il explique que la Ville cherche des modèles semblables à ceux de Code Blue qui fonctionneraient également à l'énergie solaire, mais qui seraient offerts à un prix plus raisonnable. Il informe le conseil qu'il a discuté des emplacements potentiels pour un téléphone d'urgence avec M. Greg McBain, directeur de la Sécurité publique. Il estime que le téléphone d'urgence pourrait être installé en juin.

La conseillère Lulham précise que le modèle sélectionné doit être visible, mais pas trop voyant. Elle insiste sur l'importance de recueillir des statistiques détaillées concernant l'utilisation du téléphone pendant le projet pilote si un tel projet est réalisé. Elle recommande d'installer le téléphone d'urgence éventuel dans le parc King George, étant donné le projet d'infrastructures de quatre ans prévu au parc Westmount.

APPLICATION DE GESTION DES TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS

M. Vallières renseigne le conseil sur le programme actuellement mis en œuvre pour suivre la progression des travaux d'immobilisations et des dépenses. M. Vallières présente les données pour 2017, telles qu'elles figurent dans le programme. Suivre la progression de ces projets permet à la Ville d'améliorer sa capacité d'établir précisément les échéanciers d'exécution pour les futurs projets.

Le directeur général soutient que le suivi des dépenses de ce programme sera particulièrement utile aux Finances. Le directeur général adjoint ajoute que le programme permet de retirer facilement un projet annulé et de transférer les fonds vers un autre projet.

M. Vallières informe le conseil que le programme est accessible sur le site intranet de l'Hôtel de Ville.

À la suite de la demande du maire, M. Vallières précise que les montants indiqués comme des montants budgétés signifient qu'ils ont été approuvés par le conseil; ils comprennent les taxes, mais excluent les crédits.

Le maire recommande d'intégrer une description détaillée et la numérotation des projets inclus. Le directeur général adjoint explique que la page présentée constitue une version condensée, et qu'il est également possible d'obtenir une feuille de calcul détaillée dans le programme.

La séance est levée à 17 h, moment auquel le conseil tient sa séance spéciale. La séance reprend à 17 h 06.

PROJET PILOTE DE GPS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

M. Vallières décrit le projet pilote visant l'installation de GPS dans les véhicules des Travaux publics. Dès ce mois-ci, des GPS seront installés dans onze véhicules. Il sera possible de localiser ces véhicules et de consigner leurs trajets. Les GPS permettront de faire un suivi précis du déneigement, de l'épandage de sel sur les routes et de la cueillette des ordures et du recyclage. En outre, une carte magnétique sera installée pour démarrer le véhicule et arrêter le moteur après une certaine période d'inactivité.

Le coût initial de l'équipement et de l'installation si le projet était mené à bien, représentant environ 70 véhicules des Travaux publics, s'élèverait à près de 50 000 \$, mais le coût d'exploitation annuel d'environ 21 000 \$ (25 \$ par unité par mois) serait entièrement compensé par les économies d'essence et de sel. M. Vallières ajoute que l'administration fera rapport au conseil des résultats du projet pilote en juillet et recommandera si le projet doit être mené à bien ou non.

Pour répondre à la conseillère Smith, M. Vallières indique que la municipalité de Labelle utilise également ce système.

Il ajoute qu'en plus d'arrêter le moteur après une période d'inactivité, le système permet à la Ville de l'éteindre à distance en cas de vol.

La conseillère Samiotis exprime son approbation à l'égard de la fonction permettant l'arrêt automatique du moteur après une période d'inactivité.

Le directeur général souligne que le système permettrait éventuellement d'améliorer la supervision des employés.

Le conseiller Drury demande si l'installation de ce système a été envisagée dans les véhicules de la Sécurité publique. M. Vallières répond que le directeur McBain ne pense pas que ce système convienne dans les véhicules de la Sécurité publique pour le moment, mais le projet pourrait cependant être envisagé dans l'avenir.

STATISTIQUES RELATIVES AUX PARCOMÈTRES

M. Vallières présente les statistiques relatives aux revenus tirés des parcomètres depuis l'installation du nouveau système. Comme prévu, les revenus étaient inférieurs durant les fêtes et au cours des semaines suivantes. Il souligne que les recettes indiquées pour février 2017 représentent celles reçues à ce jour et par conséquent; elles sont nettement inférieures aux mois précédents car elles ne constituent les revenus du mois complet.

Le conseiller Cutler signale qu'un résident l'a informé avoir reçu une contravention de stationnement après avoir payé une place dans la mauvaise zone. Il cite la décision de la Ville de ne pas procéder de cette façon. M. Vallières soutient qu'à sa connaissance, la Ville n'émet pas de contravention aux automobilistes qui paient une place dans une zone incorrecte.

M. Vallières démontre la tendance en constante diminution des paiements en espèces. Il ajoute qu'il y a eu près de 900 000 transactions dans le nouveau système depuis le 2 mai 2016, et plus de 20 000 utilisateurs ont maintenant l'application sur leur téléphone.

Le conseiller Drury demande si les revenus des parcomètres ont augmenté tandis que les revenus provenant des infractions de stationnement ont diminué, comme il avait été envisagé. M. Vallières explique que les revenus des parcomètres sont demeurés environ les mêmes, principalement en raison de la modification du début de la période de stationnement payante, fixée à 9 h dans les zones qui commençaient à 8 h dans l'ancien système. Pour ce qui est des revenus tirés des infractions de stationnement, M. Vallières affirme qu'il obtiendra l'information auprès du directeur McBain.

M. Vallières quitte la réunion à 17 h 27.

DERNIÈRES NOUVELLES SUR LES SERRES

Le maire informe le conseil qu'un rapport complet sur le sujet sera fourni lors de la prochaine réunion du comité plénier du 6 mars.

PROGRESSION DES TRAVAUX RELATIFS AUX FEUX DE CIRCULATION SUR LES RUES SHERBROOKE ET SAINTE-CATHERINE – DERNIÈRES NOUVELLES

Le directeur général adjoint présente le calendrier de remplacement des contrôleurs de feux de circulation sur la rue Sainte-Catherine. Les appels d'offres seront ouverts la semaine prochaine, et idéalement, le contrat sera adjugé lors de la séance ordinaire de mars. Les travaux devront être terminés à la fin de l'été, et les échéanciers précis seront déterminés une fois le contrat adjugé.

Le directeur général adjoint explique que selon l'étude de la circulation de Stantec, les contrôleurs seront programmés afin que les automobilistes conduisent à 40 km/h de l'avenue Atwater à l'avenue Clarke sans croiser de feu rouge.

Le conseiller Cutler recommande que les contrôleurs soient dotés d'une technologie d'adaptation, qui permet que les feux de circulation demeurent verts sur la rue principale quand aucun véhicule n'attend à l'intersection sur la rue transversale et qu'ils se coordonnent ensuite avec le cycle suivant pour rester sur la même fréquence que les autres feux. Le directeur général adjoint confirme que la Ville achètera des contrôleurs dotés d'une technologie d'adaptation. Il explique cependant que les contrôleurs seront réglés selon une séquence, sans contrôle d'adaptation, afin d'éviter les excès de vitesse. La conseillère Lulham indique que Stantec a recommandé que les contrôleurs soient réglés selon une séquence pour cette raison. Elle souligne que la séquence du nouveau système et son utilisation de la technologie d'adaptation sont contrôlées à distance.

Le directeur général adjoint explique que la circulation sera brièvement perturbée pendant l'installation des nouveaux contrôleurs, mais que les voies ne seront pas fermées de façon prolongée.

Le conseiller Cutler convient que des feux de circulation adaptés pourraient entraîner des excès de vitesse sur une artère principale comme la rue Sainte-Catherine. Toutefois, à certaines intersections peu fréquentées, les contrôleurs d'adaptation pourraient convenir. Il recommande, en particulier, l'installation d'un feu de circulation adapté à l'intersection des avenues Mount Pleasant et Cedar. Il ajoute que cette technologie est utilisée dans de nombreuses villes canadiennes et américaines.

Le directeur général adjoint indique que les nouveaux contrôleurs seront installés de l'avenue Atwater à l'avenue Clarke. Afin de répondre à une question de la conseillère Samiotis, le directeur général adjoint indique qu'il vérifiera si les contrôleurs à l'intersection de l'avenue Clarke et de la rue Sainte-Catherine seront également remplacés et fera rapport au conseil.

En ce qui concerne le remplacement des contrôleurs sur la rue Sherbrooke, il signale que la STM est responsable de ce projet. Étant donné l'ampleur du projet, après un appel d'offres en mars, le contrat sera seulement adjugé en août ou en septembre. La conseillère Smith recommande que la Ville dresse un plan de communication pour ce projet.

Le directeur général adjoint signale que la STM a mené une étude synchronisée et a fourni ses plans à la Ville.

Le conseiller Martin recommande que la Ville s'assure qu'elle peut contrôler les feux pour piétons installés aux feux de circulation de la rue Sherbrooke. À certaines intersections, seule la circulation à sens unique est permise sur les rues transversales. En conséquence, la circulation des véhicules est permise dans une seule direction, mais les feux pour piétons doivent permettre à ces derniers de traverser la rue Sherbrooke (nord-sud) dans les deux directions.

POINT PERMANENT : MTQ – TURCOT

Mur antibruit

Le directeur général adjoint informe le conseil que le MTQ enverra à la Ville ses diagrammes détaillés, illustrant la hauteur de la nouvelle autoroute par rapport à la hauteur initialement proposée, d'ici le 24 février. Il fera ensuite rapport au conseil sur cette question à la réunion du comité plénier du 6 mars.

Le maire recommande d'établir un plan d'action dès que possible, plutôt que d'attendre à la prochaine réunion du comité plénier.

Il réitère sa demande d'obtenir un avis juridique pour connaître les recours de la Ville contre KPH. Il fait remarquer que le MTQ avait accepté la conception modifiée en décembre et que la Ville l'a appris récemment seulement.

La conseillère Lulham dit douter que le MTQ intègre un mur antibruit à la nouvelle autoroute une fois construite. Cet ajout annulerait la garantie protégeant la nouvelle autoroute.

Le directeur général adjoint indique que le MTQ avait initialement informé la Ville que la portion ouest de la nouvelle autoroute serait six mètres plus bas que la hauteur actuelle, pour être nivelée à l'avenue Greene. Le MTQ indique maintenant que la portion ouest sera seulement deux mètres plus bas que la hauteur actuelle, pour être nivelée à l'avenue Greene.

La conseillère Samiotis rappelle les inquiétudes de certains résidents quant à la construction d'un mur antibruit de 20 pieds. Elle s'enquiert de la nécessité d'une telle hauteur. La conseillère Lulham explique qu'un écran moins haut atténuerait beaucoup moins le bruit. Le maire recommande d'effectuer un sondage auprès des résidents du secteur dès que possible, afin de déterminer s'ils sont favorables à l'installation d'un mur antibruit, quelle est leur préférence concernant la configuration ou encore s'ils souhaitent plutôt que la Ville entreprenne une autre mesure d'atténuation du bruit, comme la pose de fenêtres à triple-vitrage.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

M. Flies se joint à la réunion à 17 h 58.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

Le conseiller Drury demande de quelle manière la Ville sonderait l'opinion des résidents du secteur. Le maire recommande d'effectuer un sondage par téléphone auprès d'environ deux mille résidents. Il souligne l'importance de cet exercice, s'appuyant sur un sondage des années 1990, où une majorité des résidents du secteur s'opposait à la construction d'un mur antibruit pour protéger l'environnement visuel.

- **Il est convenu** que le maire et les conseillers dont les quartiers sont visés, c'est-à-dire les conseillères Smith, Lulham et Samiotis, se réuniront pour établir le plan d'action de la Ville.

AFFAIRES NOUVELLES : PROJET VENDÔME

Le directeur général adjoint présente le projet de la STM visant l'amélioration du réseau sous-terrain entre le CUSM et la station de métro Vendôme. La STM a présenté le projet au Comité consultatif des transports la semaine précédente relativement à son incidence sur la Ville. Le projet est à l'extérieur de Westmount. La STM tiendra une séance publique de consultation le 21 février.

Le directeur général adjoint explique que la STM demande d'accéder au futur site des travaux par la rue Sainte-Catherine. La conseillère Lulham précise qu'il faudrait retirer la portion de muret californien pour que les camions provenant de l'est puissent tourner à gauche afin d'accéder au site. Elle informe le conseil que la demande concerne seulement l'installation d'un feu de circulation qui permettrait aux camions de tourner pour accéder au site pendant les heures de travail. Elle ajoute que la STM a opté pour un accès par la rue Sainte-Catherine plutôt que par le boulevard de Maisonneuve, en raison de la présence de piétons, de cyclistes et d'autobus sur ce dernier.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

La conseillère Smith insiste sur le fait que le trajet des camions pour ce projet doit absolument prendre en considération les rues résidentielles transversales. Elle fait remarquer que lors d'une séance publique tenue il y a quelque temps au sujet de la construction potentielle d'un Provigo à cette intersection, les résidents du secteur avaient demandé que la Ville puisse garantir qu'aucune portion du muret ne serait retirée.

La conseillère Lulham explique qu'il ne s'agit pas d'une situation idéale, mais que l'enlèvement d'une portion de muret semble l'option la plus sécuritaire et la moins gênante pour assurer la circulation des camions pendant la période de construction. Le directeur général adjoint présente le trajet des camions proposé par la STM pendant la période de construction.

Les conseillères Smith, Davis et Lulham confirment qu'elles assisteront à la séance publique de la STM le 21 février. La conseillère Smith demande qu'un membre de l'administration y assiste également et propose que ce soit M. Jonathan Auger, technicien de la circulation, Travaux publics.

PROJET DE LOI 122 – INCIDENCE SUR LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

M^e St-Jean explique qu'au titre du projet de loi omnibus 122, la Ville pourra adopter un règlement établissant les modalités de publication de ses avis publics. Ce règlement prévoirait la publication des avis publics sur Internet et peut-être même par d'autres moyens de communication. M^e St-Jean recommande d'adopter ledit règlement une fois le projet de loi 122 en vigueur, précisant que la Ville affichera ses avis publics sur son

site Web en anglais et en français. Afin que l'information atteigne le plus grand nombre de résidents possible, M^e St-Jean recommande d'établir une politique de distribution des avis par courriel à l'aide d'une liste d'abonnés, tout en continuant de les publier dans le *Westmount Independent*. Comme les avis seraient publiés dans les deux langues sur le site Web de la Ville, ils pourraient être en anglais seulement dans le journal, ce qui diminuerait les coûts.

Le maire recommande de continuer de publier tous les avis publics dans les deux langues dans le journal local. Il insiste sur l'importance des efforts de communication avec le public et le fait que les Westmountais francophones lisent le journal local, eux aussi. En conséquence, le maire recommande que le conseil adopte, lors d'une prochaine séance ordinaire, une politique selon laquelle la Ville continuera de publier des avis bilingues dans le journal local, définissant « local » comme un journal destiné au lectorat de Westmount seulement.

La conseillère Lulham fait remarquer les dispositions du projet de loi 122 concernant la détérioration de la propriété privée et les situations où la Ville peut prendre des mesures d'expropriation visant un immeuble non entretenu.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

VIADUC GLEN – CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DE WESTMOUNT – OPINION

M. Flies transmet la recommandation du conseil local du patrimoine de Westmount visant l'adoption du projet de règlement présenté lors de la réunion publique du 25 janvier qui désignerait le viaduc Glen comme une infrastructure patrimoniale et mentionnerait que le viaduc est également appelé « Glen Arch » (en anglais). Avec l'approbation préliminaire du conseil, le règlement sera soumis à l'examen du conseil en vue de son adoption lors de la séance ordinaire du 6 mars.

M. Flies indique que le conseil local du patrimoine recommande également l'aménagement d'un grand site patrimonial autour du viaduc, ce qui demanderait plus de temps étant donné qu'il faudrait modifier le plan d'urbanisme. Il communique en outre la recommandation du conseil local du patrimoine selon laquelle la Ville devrait collaborer avec l'AMW pour sensibiliser les résidents à la valeur culturelle du site.

Le maire s'oppose à l'inclusion du terme « Glen Arch », parce qu'un arc est essentiellement une forme bidimensionnelle sans contrefort. Aussi, ce terme était rarement utilisé en anglais avant 2013, quand ce dossier a été rendu public et que le viaduc était appelé « tunnel Glen » ou « pont Glen ». Le maire ajoute que ces deux termes sont encore davantage utilisés par les résidents en anglais que « Glen Arch ». Voilà pourquoi il avait proposé le terme « viaduc » pour sa description technique, soit un terme qui couvre un plus vaste volume physique et qui est semblable en anglais et en français. La conseillère Lulham exprime son accord, faisant remarquer que de nombreux résidents utilisent couramment le terme « tunnel Glen ».

La conseillère Samiotis se dit satisfaite du choix fait lors de la séance publique du 25 janvier pour présenter le règlement, parce que les résidents ont directement contribué à la dénomination du site. Elle recommande l'usage de « viaduc Glen » et l'ajout qu'il est également connu sous le nom de « tunnel Glen » et d'« arc Glen ».

La conseillère Samiotis informe le conseil que M. David Hanna, membre du conseil local du patrimoine, sera d'une aide précieuse durant l'étude sur les lieux de culte, surtout en ce qui a trait à leurs usages accessoires, étant donné son travail au sein du *conseil du patrimoine religieux du Québec*.

M. Flies indique que l'étude sur les lieux de culte constitue la prochaine priorité du conseil local du patrimoine.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

En ce qui concerne l'élément de l'étude visant les usages accessoires des lieux de culte, M. Flies explique que, comme chaque lieu de culte présente différents usages accessoires selon son emplacement et sa confession religieuse, il faudrait mener cette analyse au cas par cas plutôt que de tenter d'établir une liste uniforme des usages accessoires pour tous les lieux de culte. Il convient d'agir sans tarder étant donné qu'il s'agit d'un long processus.

La conseillère Samiotis informe le conseil que M. Hanna fournira à la Ville quelques exemples d'études semblables sur les lieux de culte menées dans d'autres municipalités.

- **Il est convenu** que le projet de règlement visant à reconnaître le viaduc Glen comme une infrastructure patrimoniale sera soumis à l'examen du conseil aux fins de son adoption éventuelle lors de la séance ordinaire du 6 mars.

M. Flies quitte la réunion à 19 h.

UN PORTRAIT DE LA VILLE DE WESTMOUNT

Le maire présente le livre *Un portrait de la Ville de Westmount* d'une photographe locale qui comporte des photographies de plusieurs secteurs de la Ville au fil des saisons. La photographe a offert de faire don de son travail à la Ville pour qu'elle le publie et le distribue à un prix raisonnable.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

La conseillère Lulham dit préférer le titre *Un Portrait de la Ville de Westmount/A Portrait of the City of Westmount* par rapport à *Un Album de famille/A Family Album*. Le maire est d'accord.

Le conseiller Drury recommande que la photographie utilisée sur la couverture arrière, où l'on voit une rue bordée d'arbres au feuillage orangé d'automne, soit utilisée pour la page couverture avant. Le directeur général prend note de cette recommandation.

La conseillère Davis attire l'attention du conseil sur une photographie de l'aménagement végétal près du Victoria Hall, qui a malheureusement été prise alors que l'aménagement avait été légèrement vandalisé, ainsi que plusieurs photographies où certaines personnes sont identifiables. En ce qui concerne les photographies de personnes identifiables, M^e St-Jean conseille de les retirer ou d'obtenir le consentement des personnes visées.

- **Il est convenu** que la photographie de l'aménagement végétal vandalisé ainsi que les photographies où des personnes sont identifiables, à moins d'avoir obtenu leur consentement, soient retirées du livre *Un Portrait de la Ville de Westmount/A Portrait of the City of Westmount*.

RAPPORTS AFFICHÉS DANS LE SITE WEB DE LA VILLE

Le directeur général relate que plusieurs groupes locaux demandent souvent des exemplaires des rapports commandés par la Ville. Plutôt que de distribuer seulement les rapports aux groupes qui en font la demande, il recommande, comme pratique courante à l'avenir, d'établir une politique qui indiquerait à l'administration les rapports à publier sur le site Web de la Ville.

Le maire soutient que cette information ne devrait pas être semi-publique. En principe, toute l'information doit être accessible à l'ensemble du public et, par conséquent, sur un support accessible au public comme le site Web de la Ville, sous réserve de la confidentialité de certains renseignements au besoin.

Le directeur général adjoint fait remarquer que de nombreux rapports indiquent un estimé des coûts pour les projets qu'ils analysent. Comme la Ville demande des soumissions pour ces projets après la publication de ces rapports, il convient de retirer tous les coûts estimatifs des rapports avant de le rendre publics.

Le conseiller Cutler recommande de rendre publique seulement la version finale des rapports.

La conseillère Samiotis est d'accord qu'en principe, tous les rapports doivent être publics, à l'exception des renseignements qui doivent demeurer confidentiels, et que tout ce qui est rendu public doit être accessible à tous sur le site Web de la Ville.

- **Il est convenu** que M^e St-Jean fournira au conseil une fiche de contrôle provisoire qui permettra à l'administration d'évaluer si un rapport sera publié sur le site Web de la Ville et quelle information à inclure. Seule la version finale du rapport sera rendue publique.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL : AMÉNAGEMENT URBAIN

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

Le directeur général adjoint quitte la réunion à 19 h 46.

La séance est levée à 19 h 46. La séance reprend à 20 h 50.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

AFFAIRES NOUVELLES : MARCHÉ D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le conseiller Drury demande l'avis du conseil sur la possibilité de tenir un marché d'agriculture biologique. Il communique la proposition de *l'Autre choix*, une épicerie biologique de l'avenue Victoria. Comme projet pilote d'un an, un marché d'agriculteurs de dix kiosques serait tenu les premier et troisième jeudis du mois, de mai à octobre. Le lieu reste à déterminer. *L'Autre choix* propose que la Ville appuie cette initiative la première année et a établi le financement nécessaire à 8 000 \$. Le conseiller Drury signale que de nombreux résidents achètent déjà des aliments biologiques une fois par semaine pendant l'été au parc Westmount.

La conseillère Lulham exprime son hésitation quant à ce que la Ville finance ce projet, particulièrement à la lumière du fait qu'il pourrait nuire aux commerçants existants. Elle recommande d'obtenir l'étude de M. Pierre Boudreault sur les zones commerciales de la Ville avant d'amorcer ce type de projet et, par conséquent, de l'étudier pour l'an prochain.

Le conseiller Cutler appuie l'initiative, en se basant sur le succès d'un marché semblable organisé sur les rues Prince-Arthur et Saint-Laurent durant les fêtes.

La conseillère Smith exprime également son appui à cette initiative. Elle s'oppose par contre à ce que la Ville fournisse un financement.

La conseillère Davis appuie l'initiative et propose que le marché soit tenu les mardis ou mercredis pour que davantage de résidents y fassent leur épicerie, étant donné que nombre d'entre eux passent les fins de semaine d'été à l'extérieur de la ville.

Le maire exprime également son appui à cette initiative. Étant donné les taxes imposées aux commerçants existants, il s'oppose au financement de la Ville.

La conseillère Samiotis recommande d'attendre l'étude de M. Boudreault pour s'assurer que la Ville agit dans le meilleur intérêt des commerçants existants. Si un projet pilote est amorcé cette année, elle s'oppose au financement de la Ville.

Des points confidentiels font l'objet de discussion.

ABSENCES

Les membres du conseil sont priés de soumettre leurs feuilles d'absence au greffier.

La réunion est levée à 22 h.

Nicole Forbes
Présidente

M^e Martin St-Jean
Directeur des services juridiques
et greffier